

POUR UNE SPLI GÉNÉRALISTE ET COMMUNAUTAIRE

Mémoire présenté au
Comité permanent des finances
Chambre des Communes
Consultations pré-budgétaires 2014

Mémoire rédigé par Anne-Marie Boucher, coordonnatrice du RSIQ

Relecture et validation:

Marjolaine Despars

François Villemure

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

Téléphone : (514 659-4733

Courriel : coordination@rsiq.org

Télécopieur : 1-888-438-9719

Adresse postale : 1710, rue Beaudry #2.42, Montréal (Québec) H2L 3E7

www.rsiq.org

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Le phénomène de l'itinérance s'accroît et se complexifie. Alors que le financement de la SPLI n'a pas été indexé ou augmenté depuis 1998, les besoins, eux, ne cessent d'accroître. Le Québec développe, depuis des décennies, des pratiques d'hébergement, de logement et d'intervention qui ont fait leur preuve. Avec une augmentation substantielle de l'enveloppe de la SPLI et le maintien du caractère généraliste de ce programme, le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec est persuadé que nous pouvons endiguer ce phénomène.

I. LE RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC, ACTEUR ET INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE DANS LA LUTTE À L'ITINÉRANCE

Fondé en 1998, le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) regroupe 13 concertations régionales en itinérance qui représentent plus de 370 organismes travaillant auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Le RSIQ intervient afin de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, d'améliorer leurs conditions de vie et de permettre aux organismes d'aide de réaliser leur mission.

Les objectifs généraux du RSIQ:

- Améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance, diminuer le phénomène de l'itinérance, contribuer à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté ;
- Maintenir un réseau d'entraide et de concertation, composé d'individus, d'organismes et de regroupements;
- Favoriser le développement et le transfert de connaissances ;
- Favoriser la participation et la prise de parole des personnes itinérantes et sans domicile fixe.

II. L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC: UN PHÉNOMÈNE EN AUGMENTATION

Des statistiques et témoignages provenant de nombreuses sources confirment la croissance et la complexification du phénomène de l'itinérance¹. Le gouvernement québécois y a fait écho en février 2014 en adoptant la première Politique nationale de lutte à l'itinérance, reconnaissant ainsi l'importance du problème ainsi que la responsabilité des différents paliers de gouvernement d'y répondre.

Plusieurs constats sont partagés aujourd'hui par les membres du RSIQ, acteurs agissant sur le terrain au plus près des réalités de l'itinérance :

- **le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente**, avec des ressources qui font part de débordements et ce, été comme hiver ;
- **les profils se diversifient** pour toucher femmes comme hommes, familles comme personnes seules, aînés comme jeunes, autochtones comme migrants ;
- **la population itinérante vieillit**, alors que de plus en plus de personnes vieillissantes à la rue nécessite le déploiement des services adaptés pour venir en aide à ces dernières;
- **les situations rencontrées sont de plus en plus complexes**, avec des personnes itinérantes cumulant plusieurs problématiques (extrême pauvreté, graves problèmes de santé mentale et/ou physique, dépendances multiples, violences, isolement, perte d'autonomie...), rendant l'intervention plus ardue.

¹ Rapport d'activité 2013-2014 du RAPSIM et de dizaines de regroupements et d'organismes au Québec, Statistiques du comité des Services d'hébergement d'urgence de la Ville de Montréal, etc.

UN PHÉNOMÈNE EN AUGMENTATION

Le gouvernement du Canada a estimé en 2005 à 150 000 le nombre de personnes sans-abri au pays, dont environ 30 000 seulement à Montréal. Ces chiffres, sans doute largement sous-estimés compte tenu de la difficulté de dénombrier le nombre de personnes à risque ou en situation d'itinérance cachée, ont certainement gonflé depuis. À Montréal, les refuges pour hommes ne cessent d'offrir plus de nuitées comme le témoignent les chiffres du comité des Services d'hébergement d'urgence (SHU), alors que 2008 à 2014, on est passé de 53 900 à 69 300 nuitées. Même en plein juillet 2014, le taux d'utilisation des 51 places réservées aux femmes en ressources d'hébergement d'urgence à Montréal était de 115%. Bien que l'itinérance soit un phénomène très présent et visible dans les grands centres urbains, l'itinérance se vit dans toutes les régions du Québec, et les symptômes de son aggravation y sont visibles, que ce soit à Trois-Rivières, Sherbrooke, Longueuil ou Sept-Îles.

DES PROFILS QUI SE DIVERSIFIENT

Alors que la crise de 2008 a précarisé la vie des familles de la classe moyenne, les personnes les plus vulnérables de notre société en ont été les principales victimes. La croissance de la population itinérante féminine est remarquable depuis 2008, ainsi que la présence grandissante de personnes plus âgées. À la Maison Marguerite tout comme à l'Auberge Madeleine, l'âge moyen des femmes hébergées est en hausse. Les personnes des Premières Nations et inuites sont surreprésentées dans la population itinérante, ainsi que les migrants, avec ou sans statuts. Des interventions d'aide plus spécifiques se développent dans le respect des contextes culturels ou juridiques de ces personnes, que l'on pense au Projet Refuge-Maison Haidar ou au Transit de Sept-Îles qui pouvait, jusqu'en 2013 grâce à la SPLI, déployer des intervenantEs trilingues, parlant notamment l'innu, l'anglais et le français. À Gatineau ou à Sherbrooke, des ressources en hébergement venant en aide aux familles sans-abri se développent.

UNE COMPLEXIFICATION DE LA SITUATION

L'accroissement vécu actuellement par le milieu de lutte à l'itinérance s'explique principalement par deux grands facteurs selon les organismes: des logements de moins en moins accessibles et une augmentation de la pauvreté et du chômage comme conséquences de la crise économique de 2008. Cet accroissement se couple à une aggravation des problématiques, les personnes en situation ou à risque d'itinérance combinant souvent de multiples difficultés : problèmes de santé mentale ou physique, dépendances et toxicomanie, vécus de violence ou d'abus, pauvreté, détresse, isolement, discriminations diverses...

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LUTTE À L'ITINÉRANCE SE RETROUVENT FACE AU PARADOXE SUIVANT : LE NOMBRE DE PERSONNES ITINÉRANTES AYANT BESOIN DE LEUR INTERVENTION AUGMENTE, MAIS LES FINANCEMENTS, QUI STAGNENT, NE PERMETTENT PAS DE SOUTENIR L'INTERVENTION DE FAÇON SUFFISANTE.

III. L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LA LUTTE À L'ITINÉRANCE :

Depuis 1999, le gouvernement fédéral apporte un soutien financier important aux organismes œuvrant en itinérance, sous la forme de la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI). Le RSIQ juge ce programme essentiel, en ce qu'il permet une diversité d'actions : construction et amélioration de refuges et de ressources d'hébergement, de logements sociaux, de centres de jour, embauche d'intervenant-e-s, activités de sensibilisation et de concertation entre organismes... On estime qu'à l'échelle de la province, la SPLI a contribué à la construction de plus de **900 unités** de logement social et soutient plus de **300 postes d'intervention**, permettant de venir en aide à plus de **75 000 personnes**.

Grâce au soutien de la SPLI, de nombreux organismes de partout au Québec ont pu améliorer ou relocaliser leurs installations pour assurer un meilleur accueil². À **Sherbrooke**, la SPLI a permis au Partage Saint François d'acquérir et rénover un bâtiment afin d'y ouvrir un refuge³ tout en soutenant 70% de l'intervention en itinérance de la région. À **Terrebonne**, la SPLI soutient les activités du Café de rue solidaire qui offre un milieu de vie sécuritaire aux jeunes de 17-30 ans qui y trouvent soutien, nourriture, installations d'hygiène, et activités de réinsertion. Dans la région de la ville de **Québec**, ce sont plus de 75 intervenant-e-s qui se déploient sur le terrain grâce à la SPLI.

La volonté annoncée par Ottawa de réorienter la SPLI vers le modèle du *Logement d'abord* remet en question le caractère spécifique des pratiques de prévention et de lutte à l'itinérance qui ont fait leurs preuves au Québec. En avril 2013, l'Assemblée nationale du Québec a voté une résolution unanime venant dénoncer la réorientation de ce programme, et demandant le maintien de son caractère généraliste et communautaire. Il est primordial pour le Québec que soit préservée la diversité des approches en intervention et en stabilité résidentielle.

² Pour Montréal seulement: CACTUS, Diners Saint Louis, La Maison du Père, Méta d'Âme, L'Itinéraire, le PAS de la Rue, La Rue des Femmes, etc.

³ L'Accueil Poirier, 2004.

IV. RECOMMANDATIONS

GÉNÉRALISTE ET COMMUNAUTAIRE

Le financement SPLI doit soutenir les pratiques qui ont fait leurs preuves en matière d'intervention et de soutien, notamment en consolidant les pratiques de soutien communautaire en logement et de travail de milieu. Ces pratiques sont documentées, fonctionnent et ne pourraient être remplacées par la seule voie du Logement d'abord.

Le déploiement de ce financement doit se faire à partir de l'élaboration de plans régionaux communautaires, qui met les acteurs du terrain au cœur de la définition des priorités en matière de lutte à l'itinérance, tout comme l'affirme la Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Recommandation n°1 du RSIQ :

Que la SPLI conserve son caractère généraliste et communautaire.

IMMOBILISATIONS

Une étude de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur les impacts sociaux de leurs activités en logement social, parue en 2013, démontre que des économies majeures ont été effectuées par les gouvernements grâce aux investissements en nouveaux logements sociaux avec soutien communautaire⁴. Le financement accordé via la SPLI doit permettre des investissements en immobilisation, afin de bonifier le parc immobilier dans les communautés où le logement locatif est jugé insuffisant en nombre, insalubre ou inaccessible. La SPLI doit également permettre la rénovation d'immeubles et de locaux, ainsi que l'acquisition de mobilier.

Recommandation n°2 du RSIQ :

Que la SPLI soutienne les besoins en immobilisation et installation.

50 MILLIONS \$

Malgré l'augmentation des besoins et des coûts, le budget de la SPLI est demeuré le même depuis 14 ans, soit environ de 20 millions de dollars par an pour le Québec. Cette absence d'indexation met le milieu communautaire face à moins de moyens aujourd'hui qu'il y a quinze ans.

Cette enveloppe est par ailleurs en soi, dès le départ, bien en-dessous des besoins, comme le faisait état notre mémoire déposé à ce même comité en octobre 2012. Les besoins estimés se chiffrent, au Québec seulement, à plus de 50 Millions de dollars. Il est essentiel que la SPLI puisse se déployer avec plus de moyens afin d'atteindre son objectif.

Recommandation n°3 du RSIQ :

Que la SPLI soit bonifiée à 50 millions de dollars par an au Québec.

⁴ <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022972.pdf>

V. CONCLUSION : UNE DEMANDE D'INVESTISSEMENTS RENTABLES

Une entente Canada-Québec sur la SPLI est en négociation et doit se conclure dans les plus brefs délais, pour permettre de lancer l'appel de projets et l'accès au financement le 1^{er} avril 2015. À plusieurs reprises par le passé, des délais ont eu un impact sur les initiatives en retardant leur mise en œuvre, en alourdissant le travail des groupes, ayant des conséquences négatives sur les services directs auprès de la population itinérante. Du côté des projets immobiliers, l'incertitude et les retards dans le soutien ont souvent menacé la réalisation de ces projets et entraîné des coûts supplémentaires.

Plusieurs études démontrent que des économies importantes peuvent être faites par la société en soutenant les actions qui préviennent l'itinérance et permettent d'en sortir⁵. Le travail des membres du RSIQ témoigne de ces résultats, de par la diversité des réponses qu'ils mettent en place.

L'expérience des quinze premières années du déploiement de la SPLI au Québec a également démontré qu'une réponse efficace à l'itinérance doit être composée d'une variété de pratiques : hébergement, logement, intervention, travail de milieu, soutien communautaire, etc. Dans ce large spectre de réponses essentielles s'adressant à une diversité de personnes et de problématiques, l'approche Logement d'abord constitue l'une des réponses possibles mais ne suffit pas. Dans cette optique, il est primordial que les gouvernements soutiennent l'augmentation de l'offre de logements par la construction de logements sociaux afin d'encourager la stabilité résidentielle et des solutions durables pour sortir de la rue.

*EN CONSOLIDANT LA SPLI POUR 2015-2019, EN SOUTENANT DE FAÇON SUFFISANTE
LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES IMMOBILISATIONS AINSI
QU'UNE VARIÉTÉ DE RÉPONSES EN INTERVENTION,
EN REHAUSSANT LE BUDGET À 50 MILLIONS \$ PAR AN,
LE GOUVERNEMENT PERMETTRA DE RENFORCER L'ACTION DU MILIEU DE
L'ITINÉRANCE, ET DE METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE MAINTIEN EN LOGEMENT
QUI SERA VÉRITABLEMENT DURABLE.*

⁵ Voir notamment les études du CREMIS ou du Collectif de recherche en itinérance.